



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0512 du 06/01/2021

Arrêté du 6 janvier 2021

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 01/04/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 portant détachement d'un inspecteur principal des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé

ARRÊTE :

Article premier

Monsieur DENIS Luc, inspecteur principal des Finances publiques, est réintégré au sein de la Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756